



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 février 2023

N° 34 Attribution du marché de Fourniture de denrées alimentaires lots 1 à 11

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 1.1.3.1
Membres présents	43	Numéro : 094-219400686-20230216- Imc135203-CC-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 21 février 2023
Membre absent non représenté	1	
Pour	45	
Contre	0	
Abstentions	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 16 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 10 février 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Héliène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROUETTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Julien KOCHER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Héliène LERAITRE, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Héliène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 34**OBJET : Attribution du marché de Fourniture de denrées alimentaires lots 1 à 11****Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°8 du 5 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU le Règlement Intérieur des Marché Publics de la Ville approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2020,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 février 2023,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 8 février 2023,

CONSIDERANT que :

Les marchés de Fourniture de denrées alimentaires – lots 1 à 11 arrivent à échéance le 25 février 2023.

Pour leur renouvellement, une consultation a été effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre de fournitures mono-attributaire à bons de commande en application des dispositions du Code de la Commande Publique sans montants minimum, et dont les montants maximum par période sont fixés comme suit :

Lot	Intitulé du lot	Montant maximum € H.T./Période
1	Produits Surgelés hors poisson	400 000
2	Poisson frais et poisson surgelé	300 000
3	Epicerie, Conserve, Confiserie, Boisson	400 000
4	Sandwichs	260 000
5	Volaille fraîche	300 000
6	Charcuterie et préparations à base de viande	30 000
7	Fruits et légumes préparés et réfrigérés	200 000
8	Fruits et légumes frais	290 000
9	Beurre – Œuf – Fromage (BOF)	500 000
10	Pâtisseries fraîches sucrées	30 000
11	Pâtisseries fraîches salées	30 000

N° 34

OBJET : Attribution du marché de Fourniture de denrées alimentaires lots 1 à 11

Cet accord-cadre débutera à compter du 1^{er} mars 2023 ou à défaut de la date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31 décembre 2023. Il sera reconductible tacitement trois (3) fois maximum par période de douze (12) mois.

La Ville a reçu 3 offres pour le lot 1, 1 offre pour le lot 2, 3 offres pour le lot 3, 1 offre pour le lot 4, 2 offres pour le lot 5, 1 offre pour le lot 6, 2 offres pour le lot 7, 1 offre pour le lot 8, 3 offres pour le lot 9, 1 offre pour le lot 10 et 1 offre pour le lot 11, jugées au regard des critères ci-dessous :

Critère 1 : Prix sur 40 points

Critère 2 : Valeur technique sur 35 points

Critère 3 : Délais sur 20 points

Critère 4 : Valeur environnementale sur 5 points

Dans sa séance en date du 2 février 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes qui présentaient les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 Produits Surgelés hors poisson : société **FRESCA** domiciliée ZAC VALVERT CROIX BLANCHE - 6 rue de la butte aux bergers à 91220 LE PLESSIS-PATE.

Lot 2 Poisson frais et poisson surgelé : non attribué

Lot 3 Epicerie, Conserve, Confiserie, Boisson : société **CERCLE VERT** domiciliée Z.A. Saint Roch – 54, Rue Saint Roch à 95260 BEAUMONT SUR OISE.

Lot 4 Sandwichs : non attribué

Lot 5 Volaille fraîche : établissements **BOURDICAUD** domiciliés 4 boulevard Wilson à 51310 Esternay.

Lot 6 Charcuterie et préparations à base de viande : Etablissements **LUCIEN** domiciliés 130 Rue des 40 mines - ZAC DE THER – BP 70795 à 60000 ALLONNE.

Lot 7 Fruits et légumes préparés et réfrigérés : société **SPEIR** domiciliée 9 BLD du Delta – Bat DE4 – CP 30106 à 94658 RUNGIS CEDEX.

Lot 8 Fruits et légumes frais : société **SPEIR** domiciliée 9 BLD du Delta – Bat DE4 – CP 30106 à 94658 RUNGIS CEDEX.

Lot 9 Beurre – Œuf – Fromage (BOF) : Société **GUILLOT JOUANI** domiciliée 35, rue Henri Farman – ZA à 93297 TREMBLAY EN FRANCE Cedex.

Lot 10 Pâtisseries fraîches sucrées : non attribué

Lot 11 Pâtisseries fraîches salées : société **ALPES FRAIS PRODUCTION** domiciliée 25 rue Maurice Rival – ZA Bièvre Dauphine à 38140 RIVES.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de Fourniture de denrées alimentaires – lots 1 à 11, et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

Lot 1 Produits Surgelés hors poisson : société **FRESCA**.

Lot 3 Epicerie, Conserve, Confiserie, Boisson : société **CERCLE VERT**.

Lot 5 Volaille fraîche : établissements **BOURDICAUD**.

Lot 6 Charcuterie et préparations à base de viande : Etablissements **LUCIEN**.

Lot 7 Fruits et légumes préparés et réfrigérés et Lot 8 Fruits et légumes frais : société **SPEIR**.

Lot 9 Beurre – Œuf – Fromage (BOF) : Société **GUILLOT JOUANI**.

N° 34

OBJET : Attribution du marché de Fourniture de denrées alimentaires lots 1 à 11

Lot 11 Pâtisseries fraîches salées : société **ALPES FRAIS PRODUCTION**.

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 16 février 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le
Maire

Compte tenu de la
réception en Préfecture
le 21 février 2023
et de la publication
électronique le 23 février
2023

Le Directeur Général des
Services


Frédéric ERZEN


LE MAIRE,
Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance


Carole DRAL

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.